



Gagny, le 30 octobre 2007

**Monsieur le Préfet de la
Seine-Saint-Denis**

124 rue Carnot

93007 Bobigny Cedex

Réf. : 07 10 30 biotopes Gagny

Lettre recommandée avec RA N° :
34 271 321 8 FR

Objet : Demande de classement des biotopes de Gagny

Monsieur le Préfet,

Suite à la démarche mise en œuvre par le gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il apparaît que l'identification d'une « trame verte » au niveau national est un objectif prioritaire pour la préservation de la biodiversité.

Lors de la réunion régionale à Drancy le 17 octobre 2007, l'atelier N° 2 a retenu comme priorité à court terme la nécessité d'un plan régional pour rétablir les continuités écologiques, en aménageant les coupures les plus marquées.

A Gagny, dans la carrière de l'est, une ZNIEFF dite « carrière Saint Pierre » abrite de nombreux biotopes. Une demande de prise d'arrêté préfectoral de protection de biotope, déposée en 1995 par l'Association des Naturalistes des Coteaux d'Avron, est restée lettre morte (note 1).

En 2005, la DIREN a approuvé une extension vers l'est du périmètre de la ZNIEFF. Afin d'assurer la cohérence de ce massif, l'ANCA a proposé son extension vers l'ouest. Ce massif d'une surface de près de 90 hectares, situé sur les communes de Chelles, Gagny et Montfermeil pourra, en raison de sa biodiversité, constituer la 15ème entité du réseau NATURA 2000 créé en 2006 en Seine-Saint-Denis et assurer la liaison entre le bois de Bernouille et le parc départemental de la Haute Ile.

Aujourd'hui le POS de Gagny classe cette zone en ND et NA, alors que le SDRIF arrêté, en cours d'enquête publique, classe l'ensemble de la carrière, et donc la ZNIEFF, en zone de loisirs. Lors de l'enquête du SDRIF notre association a demandé le classement en zone boisée (note2)

Un projet municipal envisage la construction d'un équipement public sur l'emplacement d'un biotope. Comme notre association l'a proposé, cet équipement pourrait être transféré sur un terrain approprié de l'autre côté de la route.

¹ Demande du 6 décembre 1995, complétée par la note du 8 octobre 1996

² Voir avis du département de la Seine-Saint-Denis.

Nous vous demandons de répondre favorablement à nos demandes qui vont dans le sens d'une application pratique des objectifs du « Grenelle de l'environnement » et restons disponibles pour toute réunion de concertation.

Pour le bon suivi de ce dossier nous vous informons que nous adressons copie de ce courrier à Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, ainsi qu'à M. HUBERT, directeur de la DIREN et rapporteur du groupe de travail n°2 de la réunion régionale de Drancy.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Jean DENIS
Président

